



Certificat de notoriété déposé au tribunal

Par **lantecoste_old**, le **17/10/2007** à **19:42**

Bonjour,
Mon frère célibataire est décédé
Je dois faire établir un acte de notoriété pour la banque
J'ai des documents cerfa concernés
Je suis entrain de réunir tous les document nécessaires
sur la succession il y a ma mère et 4 frères et 1 soeur

dois je remplir et déposer les documents cerfa au tribunal qui me
convoquera plus tard pour vérifier les pièces originales (pièces d'identité)
ou dois je les présenter tout de suite lord du dépôt de la demande de
certificat de notoriété.
Mes frères habitent loin donc pas évident d'obtenir les papiers d'identité
originaux

Je n'arrive pas à contacter le tribunal pour renseignement

Si vous le savez merci de m'aider

Lydia